Règlement intérieur Salle des fêtes

Commune de Saint-Exemple-sur-Loire

1. La salle est remise propre et rangée, tables et chaises nettoyées.
2. La musique amplifiée cesse à 1 heure du matin, portes et fenêtres fermées.
3. Il est interdit de fumer et d'utiliser des confettis à l'intérieur.
4. Le stationnement se fait sur le parking de la place de la Mairie.
5. Toute dégradation constatée à l'état des lieux de sortie est facturée.
6. Le demandeur présente une attestation d'assurance responsabilité civile.

Document fictif, créé pour un tutoriel Ma Municipalité. Aucune valeur.